

Madame Constance CANIVET-DUTOUR
& Monsieur Julien BUTAEYE
« Le Bois Salé »
Rue de Descanneville – Route Départementale 223
14810 Merville-Franceville

Création d'un Local d'Exploitation
(Etablissement Recevant du Public sans accueil de nuit)
&
d'une Maison d'Habitation

« Le Bois Salé »

Rue de Descanneville – Route Départementale 223
14810 MERVILLE – FRANCEVILLE

Demande de Permis de Construire (cerfa 13409*07)
Pour l'ensemble construit
(Local d'Exploitation & Maison d'Habitation)

Décembre 2020



(...) « Le projet envisagé relève de l'Activité Agricole car il y aura production végétale (pépinières) et animaux (atelier poules pondeuses), le tout en permaculture. Les autres activités envisagées (transformations, accueil du public, vente directe) s'inscrivent dans le prolongement de l'Activité Agricole projetée. (...) »
J.Y. Heurtin, Président, Août 2019

Le Projet : Le « Bois Salé »
Une micro-ferme permacole en forêt

La **Permaculture** est plus qu'une méthode de production agricole. Elle se présente comme une des options possibles de la transition écologique. La **Permaculture** est une boîte à outil pour créer un nouvel habitat humain productif, résilient, qui favorise la biodiversité.

Depuis deux ans, les pétitionnaires assurent des vacances sur une parcelle de 4.000 m2, contigue à celle du présent projet. Cette zone maraichère de 4.000 m2 est exploitée et destinée à la production et à la formation de la **Permaculture**. Sous l'appellation « **Potager de la Mer** », la Commune de Merville-Franceville-Plage, associée au Centre de vacances Bonsjours, entend fournir en légumes et fruits frais, en circuit court, le restaurant scolaire (160 demi-pensionnaires) et le restaurant du Centre de vacances (220 résidents).

Le « **Bois Salé** » est une micro-ferme, un lieu de multi-productions agricoles élaboré sur mesure par un porteur de projet, **Asymptote Permaculture**, Paysagiste & Designer (créateur de jardins & lieux de productions), mettant l'ensemble de ses compétences au service des possibilités de la parcelle & des besoins du territoire. En effet, en moins de deux ans, & grâce à ce partenariat public-privé, l'exploitation agricole le « **Potager de la Mer** », gérée par **Asymptote Permaculture**, propose une prestation d'encadrement global des productions (la production(s), qui génère à ce jour l'alimentation en fruits & légumes pour environ 400 repas par jour ! (restaurants scolaires, hôtels, visiteurs...)).

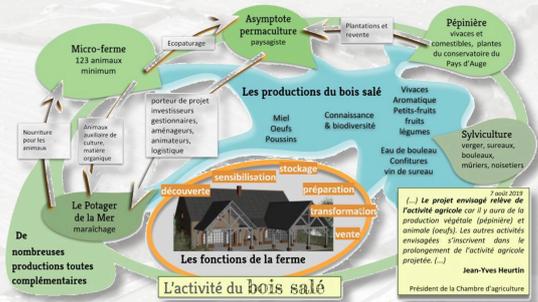
Ainsi, en lien direct, le projet du « **Bois Salé** » propose un éco-site entièrement dédié à la **Permaculture**, par la création d'une micro-ferme, composée notamment de pépinières produisant plantes aromatiques & essences du conservatoire sauvage du Pays d'Auge ; production destinée à la diffusion (par la vente aux visiteurs & producteurs locaux) de plants visant le redéveloppement des essences locales. La micro-ferme présente également l'élevage productif de « petits animaux », participants à part entière à un éco-système productif ; 25 poules dites de « **Crèvecoeur** » (espèce menacée...), 20 cailles, 6 canards « **coureurs indiens** », 6 chèvres, 3 cochons, cheptel destiné à la production d'œufs, au déparasitage des potagers & à la production de matières fertilisantes. Auquel s'ajoute 5 ruches dédiées à la production de miel et à la pollinisation des fruitiers.

Le « **Bois Salé** » est une zone boisée aux nombreuses ressources exploitables (bouleaux, sureaux, noisetiers et autres fruitiers) qui seront stockées, transformées et commercialisées sur site. Le bois sera également aménagé et entretenu pour sensibiliser le public (notamment scolaire et pmr) par un parcours pédagogique adapté et informatif sur la **Permaculture** et l'écologie de la forêt.

Le **Local d'Exploitation** projeté aura vocation, certes de transformation, stockage & vente des productions, mais également lieu de rencontres & d'échanges, billetterie du parcours pédagogique, accueil des scolaires, des ateliers, des animations & des formations, en lien direct avec la micro-ferme & le bois.

Enfin, la **Maison d'Habitation** aura vocation d'accueillir le siège social d'**Asymptote Permaculture**, dédié, outre à la gestion & à la surveillance du site, à la mise en place des chantiers de constructions & de productions de la serre familiale, aux conseils au salarié du « **Potager de la Mer** » & à son remplacement en périodes de congés, à l'accueil & à la gestion des animations des scolaires & visiteurs ; &, bien entendu, à soigner, réserver & entretenir l'interactivité des animaux de la micro-ferme sur l'ensemble du site.

En tout état de cause, l'interaction du « **Potager de la Mer** » & du « **Bois Salé** » permet ainsi de créer un nouveau service d'intérêt général pour la Commune de Merville-Franceville & ses partenaires. **Le projet envisagé relève de l'Activité Agricole car il y aura de la production végétale (pépinières) et animale (œufs).** Les autres activités envisagées s'inscrivent dans le prolongement de l'activité agricole projetée. (...) »
Jean-Yves Heurtin
Président de la Chambre d'Agriculture



Mme C. CANIVET-DUTOUR & M. J. BUTAEYE
Le « Bois Salé » – MERVILLE – FRANCEVILLE

Présentation du Projet d'Activité Economique

Projet de centre de formation

Vitrine de la Permaculture à Merville Franceville Plage, en lien avec le « Potager de la mer »

Pourquoi un site dédié à la Permaculture ?

Il s'agit d'un modèle vertueux, résilient, qui apporte des éléments de réponses à des problématiques actuelles (quantité et qualité alimentaire, qualité et impact environnemental de l'habitat, transition énergétique...), des problématiques qui mobilisent un nombre croissant de gens dans le monde.

Actualité : La ferme potager du Bec Helloin, la référence de Permaculture de la région, visitée par un public nombreux, cesse d'ouvrir ses portes au public pour consacrer plus de temps à la recherche. La création d'un site permacole incluant la formation dans le département répondrait à une demande déjà forte que ne manquera pas d'augmenter ce glissement dans l'activité du Bec Helloin.

Pourquoi en Permaculture, la famille exploitante doit-elle habiter sur le site ?

1 - Rappel :
La Permaculture est une corrélation de principes, une boîte à outil qui vise à inscrire l'humain dans son environnement de façon positive, principalement en construisant un habitat productif, voire rentable, tout en favorisant la biodiversité du site.

Sans la maison d'habitation, on ne peut pas parler de permaculture, mais seulement d'une activité agricole et économique. Or, le cœur du projet, c'est la permaculture !

2 - le soin aux animaux :

Une ferme pédagogique intègre le site, modeste (dans un premier temps) mais avec des animaux variés et une activité de reproduction. Le bien être animal implique une présence constante. Reproduction des races patrimoniales : poussins, chevreau et porcelets... 25 caillies - animaux fragiles et très sensibles, 20 poules (de crevecoeur reproduction de poussins pour la sauvegarde de la race), 3 cochons (cochons de Bayeux et ou mini cochon fousseur), 6 chèvres (des nossees, race du grand ouest à sauvegarder), 6 canards « coureurs indiens », 5 ruches (d'abeilles noires nomades)...

3 - interaction avec le « Potager de la mer » :

Les animaux choisis sont en lien direct avec le bon fonctionnement du potager : poules et caillies pour limiter les parasites dans les serres, les coureurs indiens sont des mangeurs de limaces, les cochons nettoyeurs de sol, les ruches pour polliniser les fruitiers... Mise à disposition des animaux sur le potager selon les besoins et utilisation des litiers produites. Utilisation des déchets domestiques et du potager pour nourrir les animaux.

Pourquoi en Permaculture, la famille exploitante doit-elle habiter sur le site ?

La vie sur place et l'investissement associé assurent un relief, la continuité et le soutien garantissant le bon fonctionnement du potager

- Remplacement lors des congés ou des arrêts maladie (le cas s'est déjà présenté)
- Assurer les livraisons lorsque les restrictions de déplacements sont mises en place au niveau national (le cas s'est déjà présenté)
- Animations au pied levé (le cas s'est déjà présenté)
- Interactions quotidiennes avec les habitants (le cas s'est déjà présenté)

Une partie de ces interventions ne serait pas possible si la parcelle était inoccupée dès 18h00, surtout en pleine saison, avec beaucoup de passage.

Précision : Il est judicieux de prévoir la maison distincte et éloignée de l'ERP car d'après les expériences (ref : « Vivre avec la terre », narration du Bec Helloin) vivre au milieu du public est une situation intenable à terme. Si la proximité est indispensable, vivre dans les locaux-mêmes de son lieu de travail s'avère rapidement toxique.

Le va-et-vient quotidien de la famille exploitante dans le site entre l'habitat et l'exploitation proprement dite garantit l'état des lieux, le suivi et l'entretien des cheminements et du bois par des gestes quotidiens. La situation des constructions dans la parcelle est logique et étayée. Elle est le fruit du travail préparatoire au design.

La pérennité d'un tel projet induit l'investissement et la disponibilité. La famille porteuse de projet doit vivre sur place pour soigner, intervenir, gérer, aménager, animer. Ce sont des actes de chaque instant.

Habiter ailleurs empêche cette implication indispensable à la synergie végétale-animale-humaine. L'énergie des expériences serait inévitablement dispersée entre le lieu de travail, le lieu de résidence et les trajets pendulaires.

Sur place, la famille exploitante assure une présence et une surveillance, un suivi, une veille. Elle contrôle, observe, apprend et affine sa pratique.



Mme C. CANIVET-DUTOUR & M. J. BUTAYEY
Le « Bois Salé » - MERVILLE - FRANCEVILLE

Présentation du Projet d'Activité Economique

Visite de Mme Amandine Durand Sous-préfète du Calvados de l'arrondissement de Bayeux

Le potager de la mer vous donne de ses nouvelles

Merville Franceville - Jeudi 31 janvier, Olivier Paz, maire, proposait aux élus un projet novateur : créer un espace de permaculture de 4 000 m². Tout s'est accéléré, les légumes sont actuellement prodigés.

L'été
Évidemment, les choses sont allées vite. Évidemment, une association pour la commune a été créée. Bien sûr, un comité de pilotage a été mis en place. Un comité de pilotage qui a permis de définir les objectifs et de les partager. Un comité de pilotage qui a permis de définir les objectifs et de les partager.

Des plantations dans un enclos
On a planté, on a planté, on a planté. On a planté, on a planté, on a planté. On a planté, on a planté, on a planté.

Un bazar végétal savamment organisé
On a planté, on a planté, on a planté. On a planté, on a planté, on a planté. On a planté, on a planté, on a planté.

Le potager de la mer : une réalisation audacieuse

Merville Franceville - Avec ce projet, le maire a pu être pris pour un farfelu. Créatif sans compter sur sa détermination, Olivier Paz, maire, proposait aux élus un projet novateur : créer un espace de permaculture de 4 000 m². Tout s'est accéléré, les légumes sont actuellement prodigés.

Un bazar végétal savamment organisé
On a planté, on a planté, on a planté. On a planté, on a planté, on a planté. On a planté, on a planté, on a planté.

Le potager de la mer : c'est parti !

Merville Franceville - Jeudi 31 janvier, Olivier Paz, maire, proposait aux élus un projet novateur : créer un espace de permaculture de 4 000 m². Tout s'est accéléré, les légumes sont actuellement prodigés.

Un bazar végétal savamment organisé
On a planté, on a planté, on a planté. On a planté, on a planté, on a planté. On a planté, on a planté, on a planté.

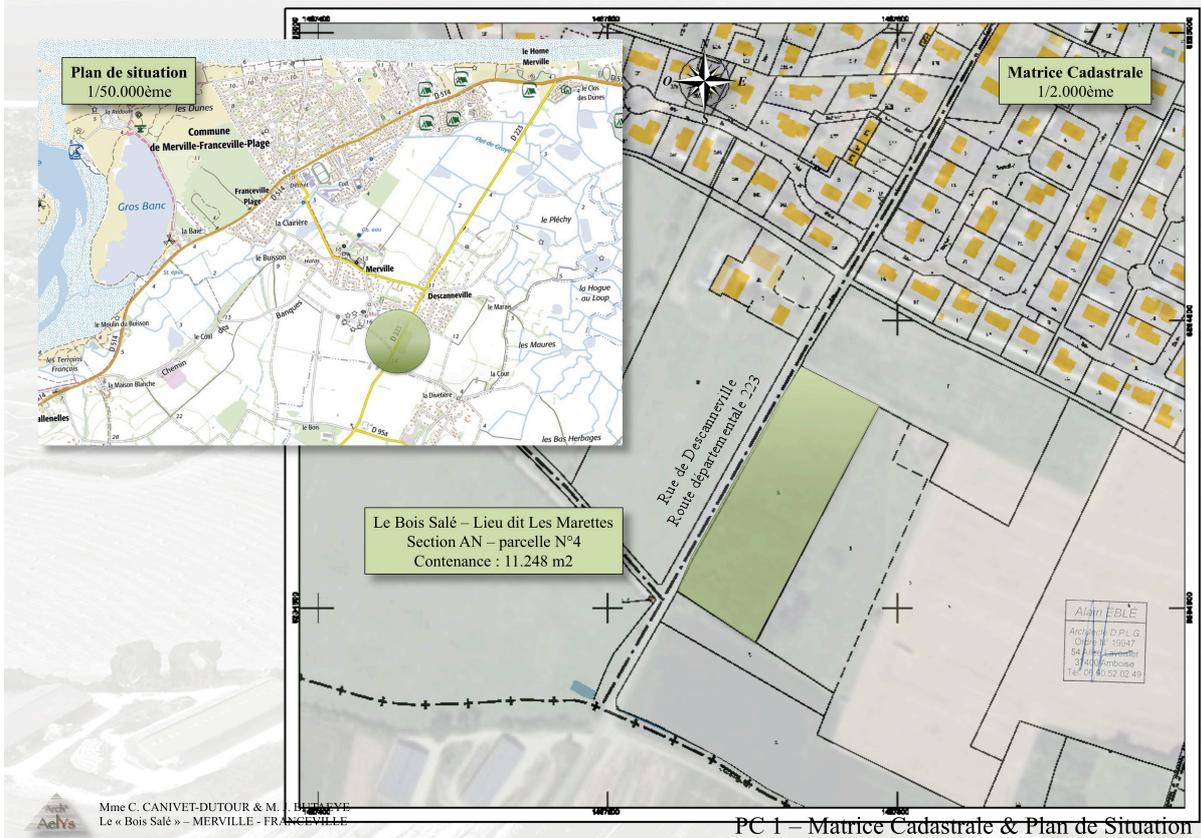
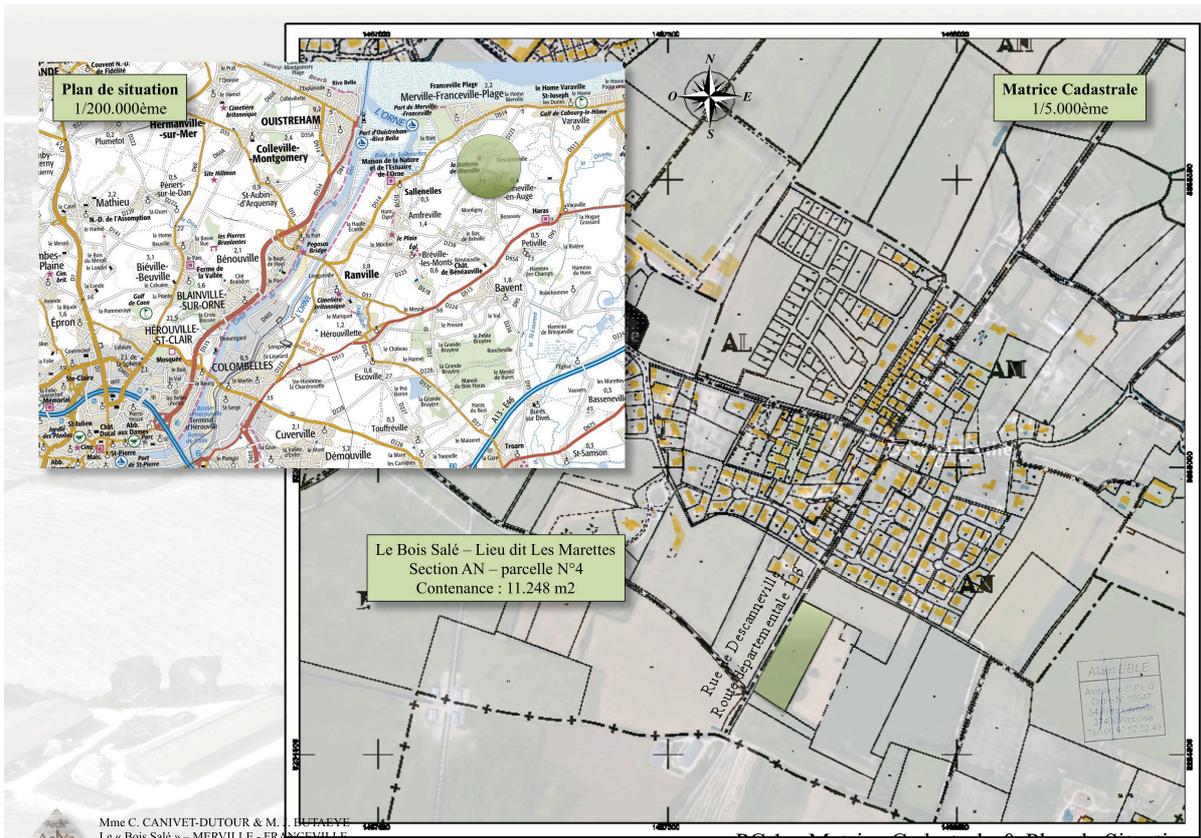
Quand la permaculture se fait paysage

Merville Franceville - Avec ce projet, le maire a pu être pris pour un farfelu. Créatif sans compter sur sa détermination, Olivier Paz, maire, proposait aux élus un projet novateur : créer un espace de permaculture de 4 000 m². Tout s'est accéléré, les légumes sont actuellement prodigés.

Un bazar végétal savamment organisé
On a planté, on a planté, on a planté. On a planté, on a planté, on a planté. On a planté, on a planté, on a planté.

Mme C. CANIVET-DUTOUR & M. J. BUTAYEY
Le « Bois Salé » - MERVILLE - FRANCEVILLE

Présentation du Projet d'Activité Economique

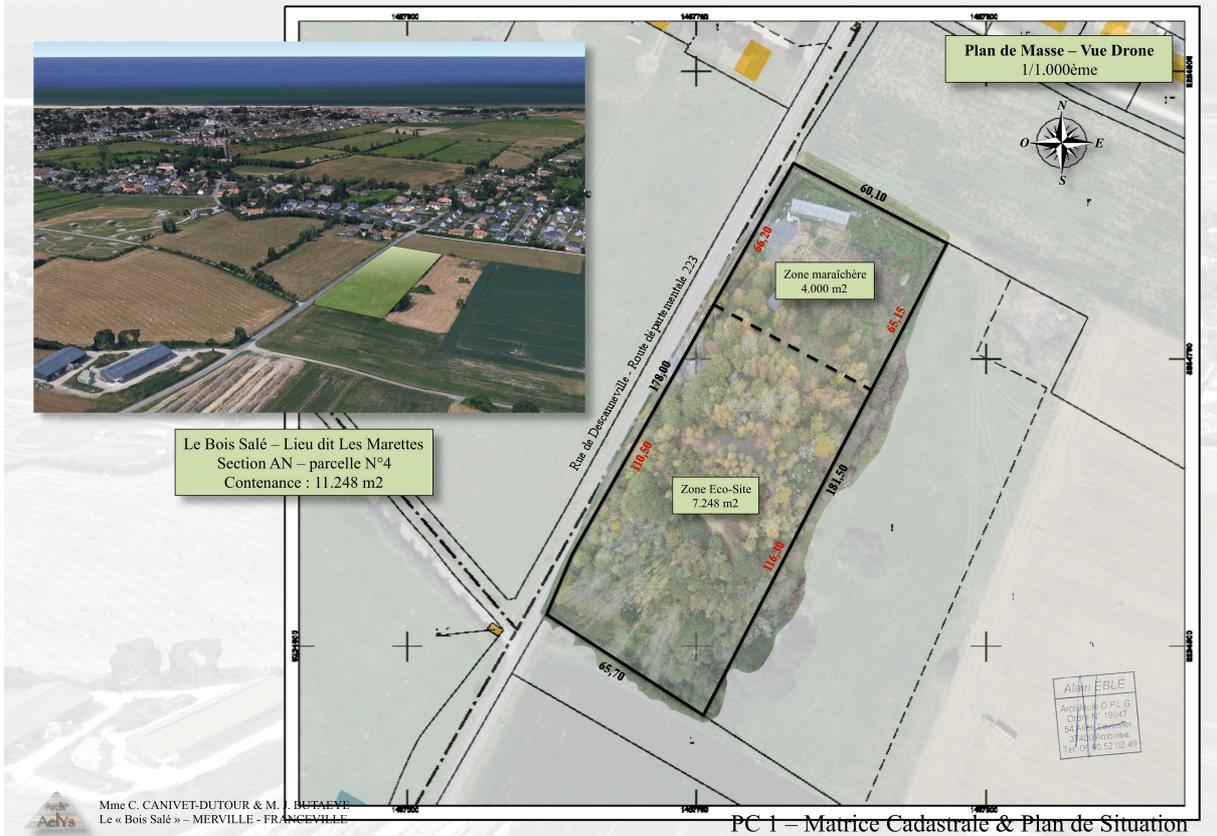




Alain EBLE
 Architecte D.P.L.G.
 Créteil N° 19947
 54 Rue Lavoisier
 93430 Arbobase
 Tel: 01 40 52 02 49

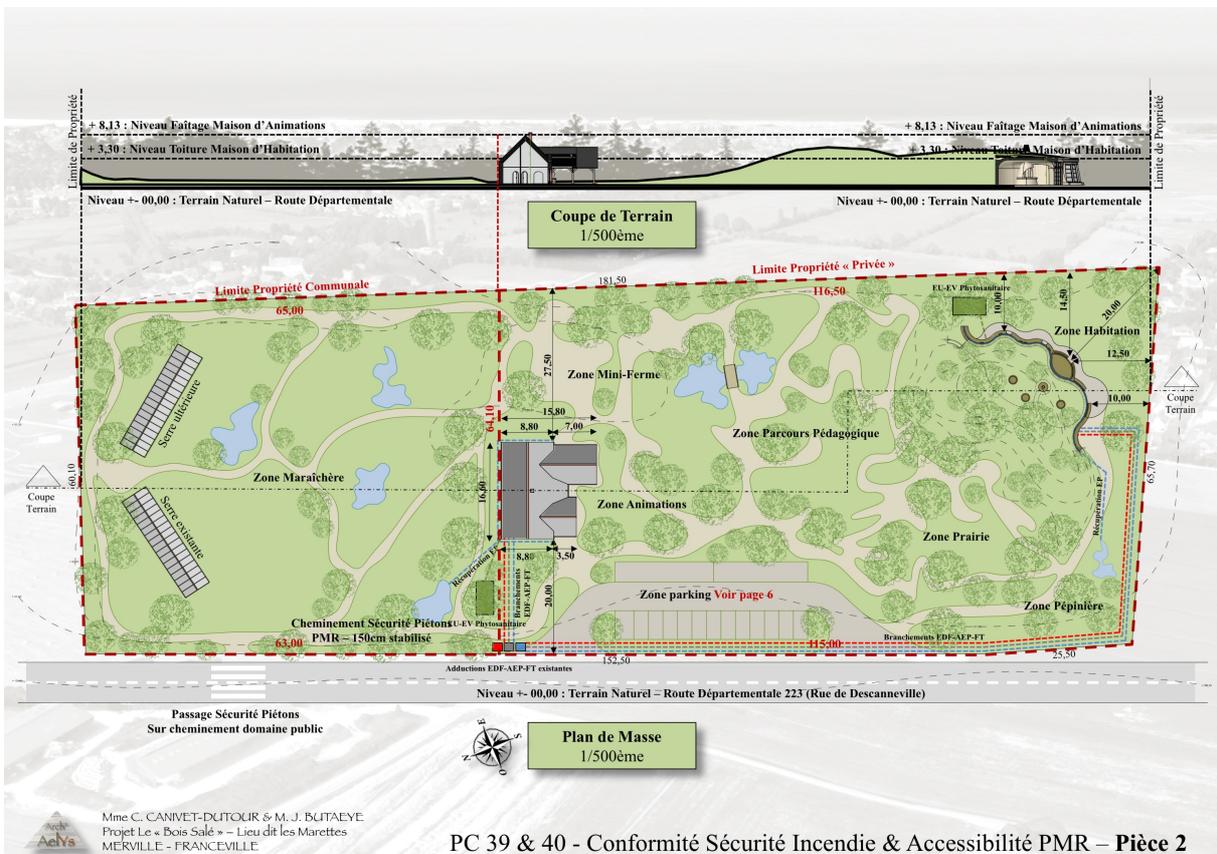
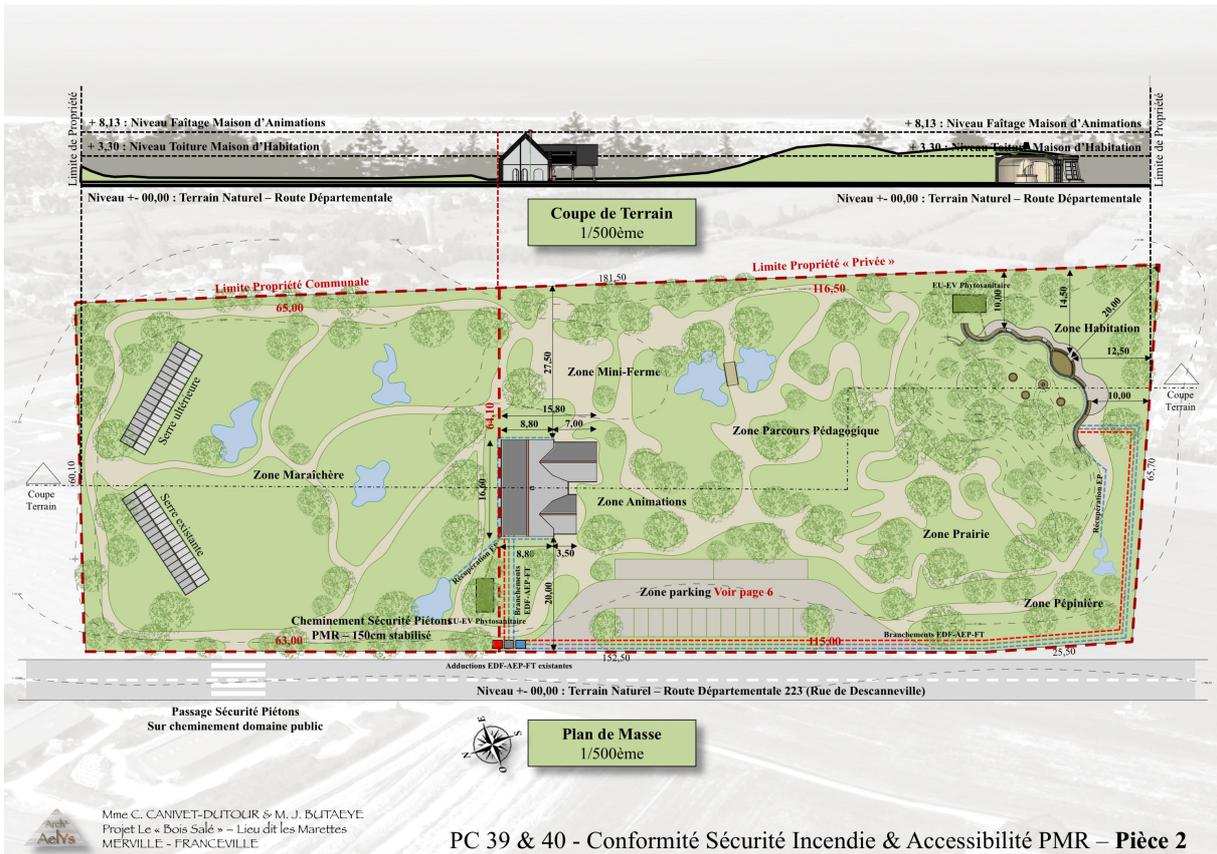
Mme C. CANIVET-DUTOUR & M. J. BUTAÏEYE
 Le « Bois Salé » – MERVILLE - FRANCEVILLE

PC 1 – Matrice Cadastre & Plan de Situation



Mme C. CANIVET-DUTOUR & M. J. BUTAÏEYE
 Le « Bois Salé » – MERVILLE - FRANCEVILLE

PC 1 – Matrice Cadastre & Plan de Situation





Mme C. CANIVET-DUTOUR & M. J. BUTAEYE
Le « Bois Salé » – MERVILLE - FRANCEVILLE

Notice de Présentation d'Etat des Lieux

La présente demande d'autorisation de construire concerne l'aménagement d'une parcelle sise Rue de Descanneville, Route Départementale 223, sur la Commune de Merville-Franceville ; parcelle d'environ 60 mètres par 181 mètres, le long de la Départementale, cadastrée en section AN, portant le numéro 4 et pour une contenance de 11.248 m². Cette bande de terre est située à environ 60 mètres au Sud du lotissement de Descanneville de Merville-Franceville, & à environ 400 mètres à l'Est du Musée de la Batterie de Merville.

Depuis 1985, cette parcelle était une ancienne jauge de pépinière laissée à l'abandon & présentant malheureusement une zone d'environ 2.500 m² polluée de déchets plastiques issue de l'activité des anciens propriétaires ; zone réhabilitée à ce jour.

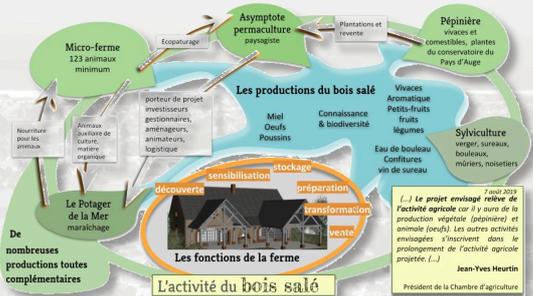
Actuellement, cette parcelle est occupée pour partie par « Le Potager de la Mer », géré par l'entreprise « Asymptote Permaculture » (Madame Constance CANIVET-DUTOUR, paysagiste gérante) pour le compte de la Commune de Merville-Franceville, en association avec le centre « Bon Séjour » de Normandie Vacances.

Depuis 2018, cette occupation se présente en une zone maraichère d'environ 4.000 m², exploitée & destinée à la production & à la sensibilisation à la Permaculture ; opération élaborée en partenariat d'un projet de Développement Durable de la Communauté de Communes Normandie-Cabourg-Pays d'Auge.

Outre les 4.000 m² exploités par « Le Potager de la Mer », le reste de cette parcelle présente 7.248 m² de terrain irrégulier, essentiellement boisé par zones parfois denses & clairsemées, présentant un ensemble d'essences locales de bonne facture (taillis de frênes, saules, noisetiers, bouleaux, charmes, sureaux, robiniers, merisiers, lilas...) laissés à l'abandon depuis une dizaine d'années, mais pour certains, devenus remarquables.

Un diagnostic environnemental a été réalisé sur l'ensemble de cette zone, afin de recenser & protéger l'ensemble des essences présentes. Ce site porte le nom de « Bois Salé ».

PC 4 – Notice Descriptive du Projet



Mme C. CANIVET-DUTOUR & M. J. BUTAEYE
Le « Bois Salé » – MERVILLE - FRANCEVILLE

Notice de Présentation du Projet

Le présent projet, objet de la demande d'autorisation de construire, vise à valoriser la végétation existante & le développement de la biodiversité & des nombreux biotopes auprès d'un large public (particuliers, associations, écoles, acteurs publics...) & à favoriser la protection et le développement durable de cette zone ; & ainsi devenir la première vitrine de valorisation de l'ensemble des paysages de cette partie du Territoire Normand.

Ainsi, ce projet consiste en la création d'un Eco-Site, « Le Bois Salé », à vocation plurifonctionnelle, écologiquement & économiquement viable, ancré dans l'éthique de la Permaculture & la valorisation du lien transgénérationnel. L'ensemble présente plusieurs activités adaptées à la parcelle, en partenariat & cohérence avec les projets socio-économiques et environnementaux de la Commune de Merville-Franceville & de la Communauté de Communes.

Ce projet de valorisation sur 6500m² se concrétise par l'exploitation du bois et la création d'une micro-ferme, tous deux à vocation d'élevage et de productions, de sensibilisation et de formation, en interaction avec l'activité de maraichage.

En terme de construction, une aire d'accueil sera créée en lisière de site, sur la Départementale, afin d'accès des véhicules et bus (accès existant réaménagé) ; ensemble ouvert sur un cheminement thématique de découverte des différents lieux du « Bois Salé ».

En lien, la construction d'un **Local d'Exploitation** (Etablissement Recevant du Public sans accueil de nuit) destiné à promouvoir une vitrine de la Permaculture, sera localisé sur cette partie Nord-Ouest de la parcelle. Ce bâtiment d'environ 145 m² permettra le stockage et la préparation des productions agricoles, mais également l'accueil des visiteurs, boutique de productions locales, salle à disposition... Il sera construit en matériaux naturels et locaux (terre, paille, bois...), en lien avec son environnement en terme d'insertion & d'intégration, & en cohérence complète avec le style architectural local (descriptif & visuels ci-après).

L'accueil du public, l'entretien des parcours, le soin des animaux, et la gestion des diverses activités ne sauraient être de qualité sans la présence constante de la famille animatrice sur le site. Une **Maison d'Habitation** d'environ 110m² localisée sur la partie sud-est de la parcelle sera également élaborée en matériaux naturels et locaux (terre issue du site, paille, bois) en cohérence complète avec la nature environnante. Cette construction sera atypique par ses volumes et sera entièrement dissimulée tant par la végétation que par son recouvrement et son intégration dans les variations altimétrique du terrain.

Le site du « Bois Salé » se veut une démonstration des possibles proposés par la Permaculture : la production de biens et de services, l'apprentissage, l'aggradation de la biodiversité et un habitat innovant. L'ensemble construit aura également pour vocation de promouvoir la découverte... ; découvrir et promouvoir la modernité énergétique, ainsi que son intégral aspect de recyclage dans le temps et l'espace.

PC 4 – Notice Descriptive du Projet



« Le Bois Salé »
Création d'un Local d'Exploitation (ERP)

PC 5 A + PC 6 A
Présentation du Projet

Localisation de la Construction
Plans, Coupes & Elévations des Façades & Toitures
Insertion Environnementale

« Le Bois Salé »
Création d'une Maison d'Habitation

PC 5 B + PC 6 B
Présentation du Projet

Localisation de la Construction
Plans, Coupes & Elévations des Façades & Toitures
Insertion Environnementale



Mme C. CANIVET-DUTOIR & M. J. BUTAYEY
Le « Bois Salé » – MERVILLE - FRANCEVILLE



PC 5 – Présentation des Bâtiments – Plans, Coupes & Elévations

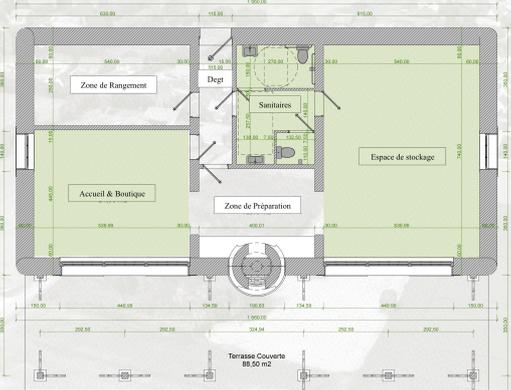
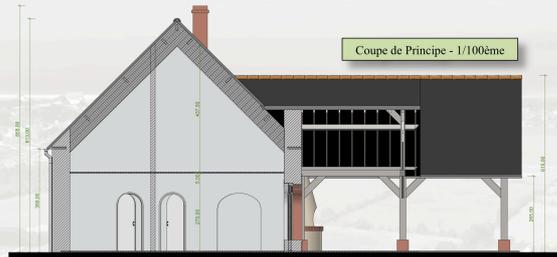


« Le Bois Salé »
Création d'un Local d'Exploitation

En terme de construction, une aire d'accueil sera créée en lisière de site, sur la Départementale, afin d'accès des véhicules et bus (accès existant réaménagé) ; ensemble ouvert sur un cheminement thématique de découverte des différents lieux du « Bois Salé ».
En lien, la construction d'un **Local d'Exploitation** (Etablissement Recevant du Public sans accueil de nuit) destiné à promouvoir la Permaculture, sera localisé sur cette partie Nord-Ouest de la parcelle. Ce bâtiment d'environ 145 m² permettra le stockage et la préparation de la production agricole, mais également l'accueil des visiteurs, boutique de productions locales, salle à disposition... Il sera construit en matériaux naturels et locaux (terre, paille, bois...), en lien avec son environnement en terme d'insertion & d'intégration, & en cohérence complète avec le style architectural local.



Mme C. CANIVET-DUTOIR & M. J. BUTAYEY
Le « Bois Salé » – MERVILLE - FRANCEVILLE

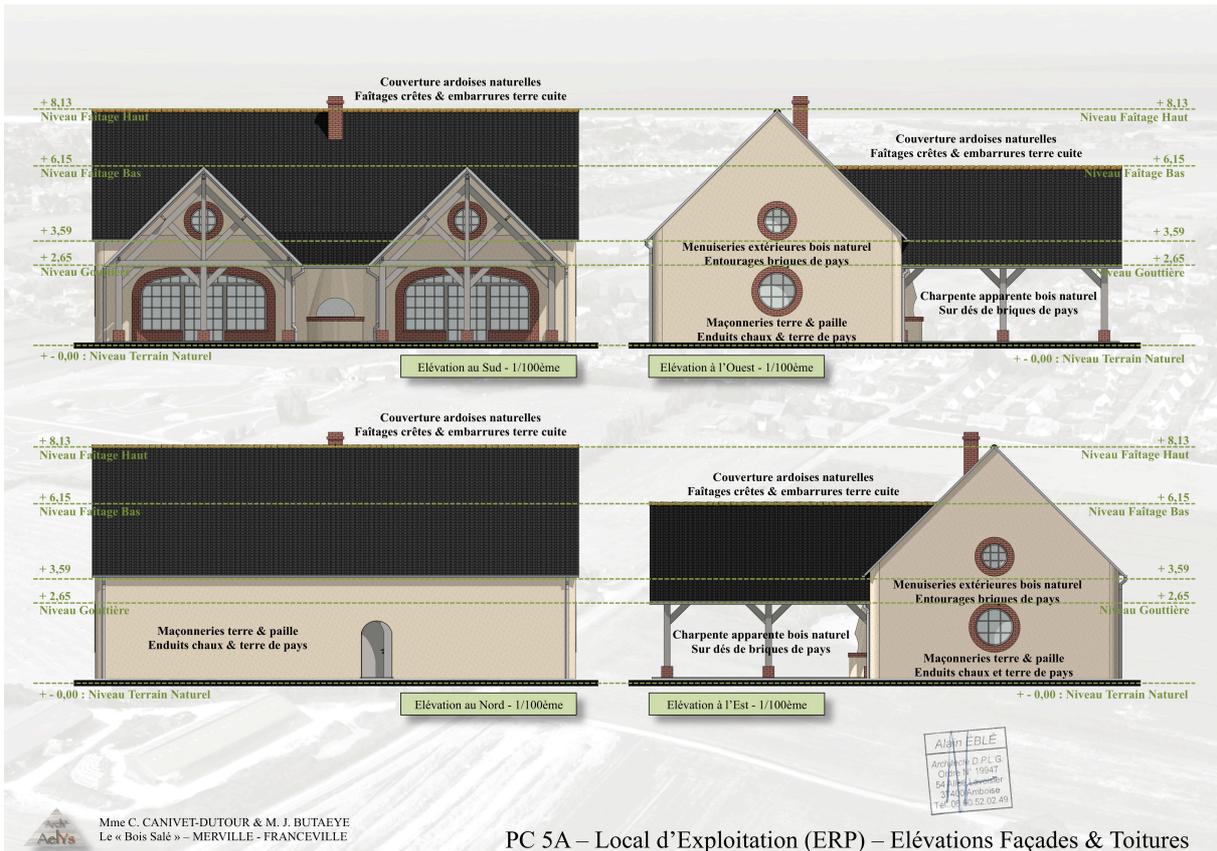


Plan Général d'Agencement - 1/100ème

Zones Accessibles au Public



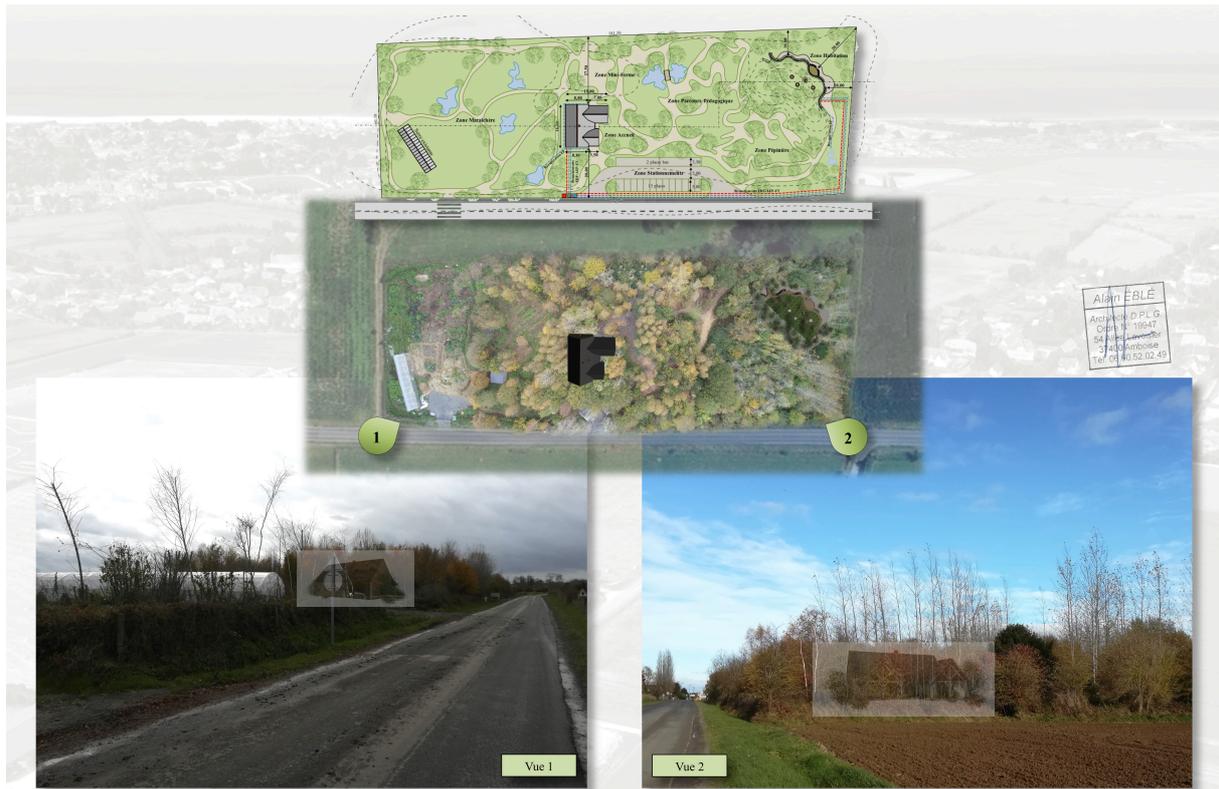
PC 5A – Local d'Exploitation (ERP) – Plans & Coupes



PC 5A – Local d'Exploitation (ERP) – Elévations Façades & Toitures

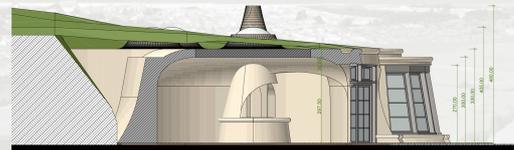


PC 6A – Insertion Environnementale Local d'Exploitation



Mme C. CANIVET-DUTOUR & M. J. BUTAEYE
Le « Bois Salé » – MERVILLE - FRANCEVILLE

PC 6A – Volet Insertion Environnementale Local d'Exploitation



Coupe de Principe - 1/100ème

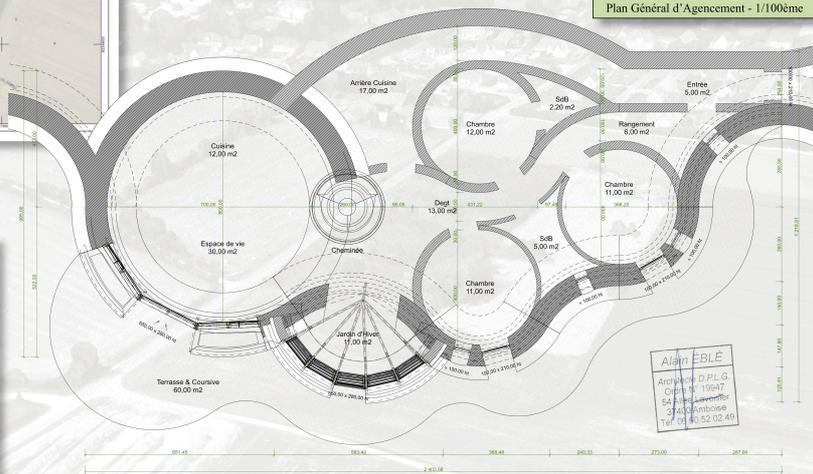
Plan Général d'Agencement - 1/100ème



« Le Bois Salé »
Création d'une Maison d'Habitation

Dans l'optique de la démonstration de la Permaculture comme science de l'Habitat Humain, de la qualité de l'accueil du public, de l'entretien des parcours, du soin des animaux, et de la gestion des diverses activités, la présence constante de la famille animatrice est nécessaire sur le site.

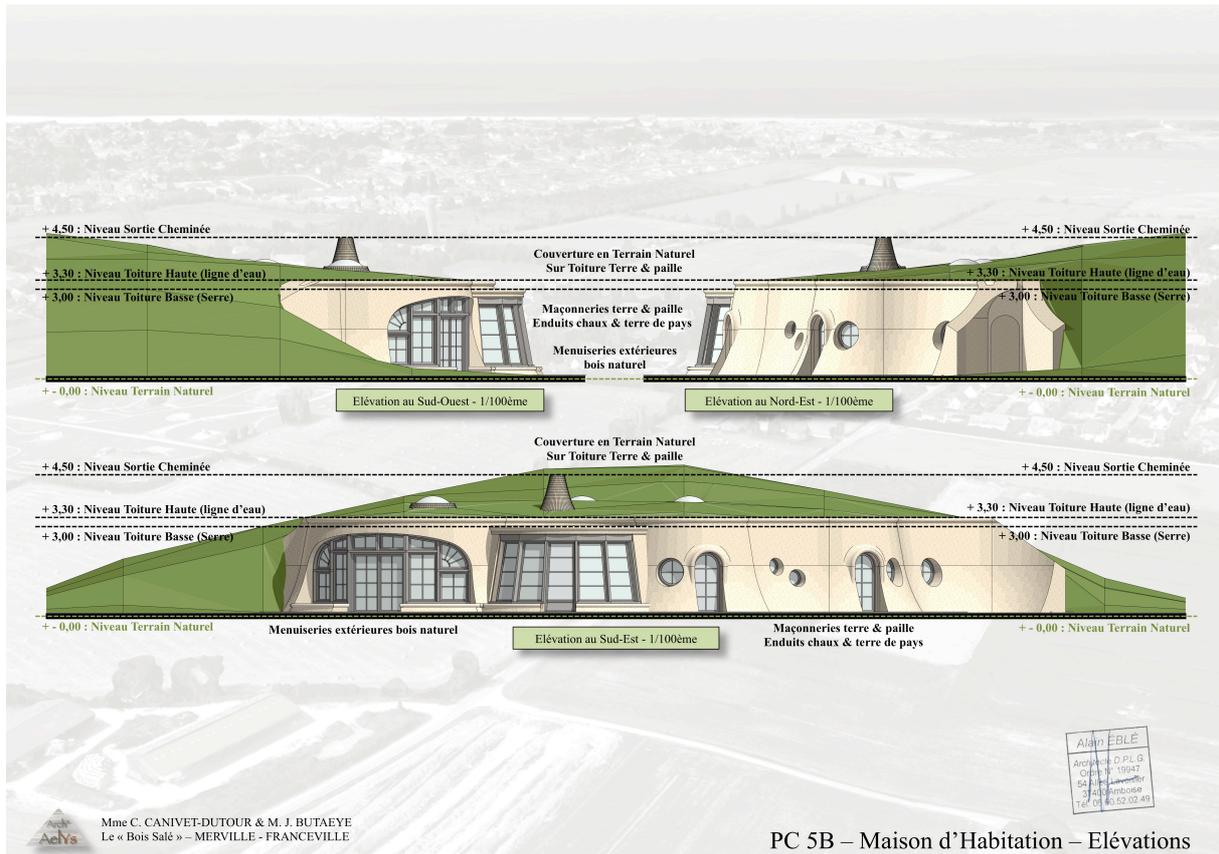
Une **Maison d'Habitation** d'environ 110m² localisée sur la partie sud-est de la parcelle sera également élaborée en matériaux naturels et locaux (terre issue du site, paille, bois) en cohérence complète avec la nature environnante. Cette construction sera atypique par ses volumes et sera entièrement dissimulée tant par la végétation que par son recouvrement et son intégration dans les variations altimétrique du terrain.



Alain EBLÉ
Architecte D.P.L.G.
Ordn. N° 19547
54 rue Lavoisier
57000 Sarrebourg
Tel: 03 83 52 02 49

Mme C. CANIVET-DUTOUR & M. J. BUTAEYE
Le « Bois Salé » – MERVILLE - FRANCEVILLE

PC 5B – Maison d'Habitation – Plans & Coupes



PC 5B – Maison d'Habitation – Elévations






 Mme C. CANIVET-DUTOUR & M. J. BUTAEYE
 Le « Bois Salé » – MERVILLE - FRANCEVILLE

PC 6B – Volet Insertion Environnementale Maison d'Habitation




 Mme C. CANIVET-DUTOUR & M. J. BUTAEYE
 Le « Bois Salé » – MERVILLE - FRANCEVILLE

PC 7 – Photographies Environnement Proche (Domaine Public)



Mme C. CANIVET-DUTOUR & M. J. BUTAEYE
Le « Bois Salé » – MERVILLE - FRANCEVILLE

PC 7 – Photographies Environnement Lointain (Domaine Public)

Bref Historique

Plus qu'usitée sous nos latitudes depuis le Néolithique, la construction en terre est redécouverte après la seconde guerre mondiale lors de la Reconstruction, principalement en zones rurales, du fait de sa rapidité de mise en œuvre, afin de relance de l'économie agricole (habitations, logement des animaux, stockages...).

Du fait de l'absence de réglementation officielle dans le Code de la Construction, quelques traités sont rédigés afin de « réhabiliter » ce système constructif multiséculaire, notamment par les éditions CRA Terre (H. Houben & H. Guillaud, en 1989), auteurs d'une étude ultime de ce système constructif, en terme de mise en œuvre, d'intégration environnementale, d'écologie & d'économie ; la construction en « Terre-Paille », reconnue par tous & pour tous ses avantages architecturaux, est aujourd'hui l'alternative majeure des enjeux de la transition écologique actuelle.

Si, dès les années 90, les ouvrages en « Terre-Paille » sont issus de l'autoconstruction ou de chantiers expérimentaux, la redécouverte de ce système constructif est liée au développement de la construction en ossatures bois, dans la réhabilitation de bâtis anciens à colombages, dans le Pays d'Auge Normand entre autre, mais également dans des projets de constructions neuves.

Ainsi, la construction en structures bois et remplissage maçonné de terre & de paille suscite un intérêt plus que grandissant de la part des professionnels & artisans, certains même se spécialisant dans ce domaine, ayant à répondre à une demande de plus en plus éclairée.

Le système Constructif

De la famille des matériaux biosourcés, l'alliance « Terre-Paille » est un matériau constitué de paille (80%) et de terre-argileuse (20%) en volume non porteur, utilisé en remplissage d'une ossature bois. Il est utilisé pour le remplissage des murs, cloisons, plancher et toiture. L'association d'un matériau très isolant comme la paille & d'un matériau à forte inertie comme la terre lui confère des propriétés thermiques & hygrométriques équilibrées.

En terme de performances, le système « Terre-Paille » propose un parfait équilibre entre inertie & isolation tant en hiver qu'en été, absence de ponts thermiques, excellente régulation hygrométrique pour un excellent confort intérieur, protection acoustique supérieure, entièrement sûre en terme de sécurité incendie, & le plus important, issu de ressources locales et entièrement renouvelables tout en stockant le CO₂, & en ne produisant aucun déchets ; la paille, biodégradable, est compostée dans le jardin & la terre retourne à la terre.

La parcelle du « Bois Salé » propose une argile de qualité supérieure, parfaitement adaptée tant à la construction du **Local d'Exploitation** que de la **Maison d'Habitation**. La paille nécessitant un conditionnement particulier sera fournie par un agriculteur local possédant les machines d'assemblage requises.

Enfin, pour les études thermiques obligatoires liées aux constructions neuves, outre le fait de largement répondre aux exigences de la Réglementation Thermique 2012, les bâtis du « Bois Salé » auront pour vocation d'atteindre, sans grande difficulté, celle de 2020.



Mme C. CANIVET-DUTOUR & M. J. BUTAEYE
Le « Bois Salé » – MERVILLE - FRANCEVILLE

PC 10-1 – Notice des Systèmes Constructifs

Descriptif Sommaire du Système Constructif...
Le présent Descriptif concerne la construction
le Local d'Exploitation & de la Maison d'Habitation.

Réseaux & Assainissements

Réseaux (EDF-AEP-PTT) : Adductions des fluides à partir des coffrets existants en limite de parcelle (entrée accueil). Alimentations du Local d'Exploitation et de la Maison d'Habitation en tranchées le long des limites séparatives (ouest & sud) afin de préserver au maximum la végétation existante.

Assainissements par Phyto-Epuration : Après Etude de Sol, solution écologique pour assainissement individuel (pour chacun des 2 bâtiments). Epuration des eaux usées par capacités filtrantes du sol, filtres de roseaux & graviers pour fabrication de compost rendant à la terre une eau débarrassée de la majorité de sa charge organique et particulaire (résidus & effluves absorbés en totalité). Agréments Ministères de la Santé et de l'Environnement, décembre 2011 (agrément n°2011-022 mod01 et agrément n°2014-014).

Terrassements & Fondations

Terrassements limités pour préservation de terrain : Constitution en fond de forme d'une dalle béton de chaux sur hérisson & géotextile en façon de radier (profondeur, environ 25 cm suivant étude). Maçonneries de fondations en assemblages pierres et terre, arasement et calage des élévations de maçonneries hors sol, constitution d'un dallage terre et chaux pour sol intérieur, sur hérisson et isolation sable & chaux, prête au revêtement de sol final.

Gros œuvres & Maçonneries

Mise en œuvre en constitution d'une ossature bois (essence locales résineuses), en structure « squelette » porteurs sur massif linéaire de fondations. Remplissage en botes de paille conditionnées & chaulées, compris gestion des ouvertures & baies, revêtement interne & externe d'un mélange type « baige » sur toute surface (pour une épaisseur globale de 60 cm), mise en forme, lissage & apprêt en façon d'enduit de protection terre & chaux.



Maison d'Animations



Maison d'Habitation



Principe constructif soumis à étude

Illustrations non contractuelles

Charpentes & Couvertures

Local d'Exploitation : Constitution d'une charpente traditionnelle en essences locales résineuses en appuis sur maçonneries, structure type Augeronne : sablières, fermes assemblées, pannes & chevrons ; compris auvents ouverts sur poteaux et poutres assemblées & posées sur des briques vieilles.

Couverture traditionnelle en ardoises naturelles, faitages en terre cuite en façon de crêtes & embarrures ; gestion des eaux pluviales en zinc prépatiné.

Maison d'Habitation : Constitution d'un charpentage en toiture plate sur ossatures (gestion de pente, remplissage en botes de paille conditionnées & chaulées pour constitution de plafond terrasse (non accessible).

Couverture en façon de terres & végétations existantes, recouvrement en faible épaisseur dans l'emprise des nivellements de terrain.

Menuiseries Extérieures

Mise en œuvre de baies & fenêtres pour l'ensemble : Menuiseries bois traité, teinte naturelle. Entourages pour constitution de jambages & linteaux en briques vieilles (Local d'Exploitation)

Agencements Intérieurs

Pour l'ensemble, Local d'Exploitation & Maison d'Habitation, constitution des distributions en cloisonnement structure bois & remplissage terre-Paille, revêtement double face d'un enduit de lissage & finitions chaux.

Menuiseries intérieures bois traité, teinte naturelle. Équipements sanitaires & électriques en conformité, adductions & évacuations des fluides, appareillages normalisés.

Mme C. CANIVET-DUTOUR & M. J. BUTAYEY
Le « Bois Salé » – MERVILLE - FRANCEVILLE

PC 10-1 – Notice des Systèmes Constructifs

Normandie Cabourg Pays d'Auge
Communauté de Communes

ASTAFFOTE
51 rue Maurice Fozquez
14120 MONDEVILLE

Dives sur Mer, le

La vice-Présidente de la Communauté de Communes
Chargée de l'assainissement

Mme Marie-Monique
Suite à l'étude de définition de filière d'assainissement non collectif du bureau d'étude AQUALOGIK que nous vous avons transmise pour avis, j'ai le plaisir de vous informer que le service assainissement de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge valide techniquement votre projet d'assainissement individuel de votre propriété située Les Marettes (AN4) – MERVILLE FRANCEVILLE PLAGE.

Nous prenons bonne note que la filière d'assainissement que vous avez choisie est un jardin d'assainissement de la marque AQUATRIS modèle Jardin d'Assainissement PV 2019 (P) d'agrément 104-014 mod02 est 15) avec rejet dans une mare naturelle à créer. Il est à noter que le rejet sera à équiper d'un clapet anti-retour.

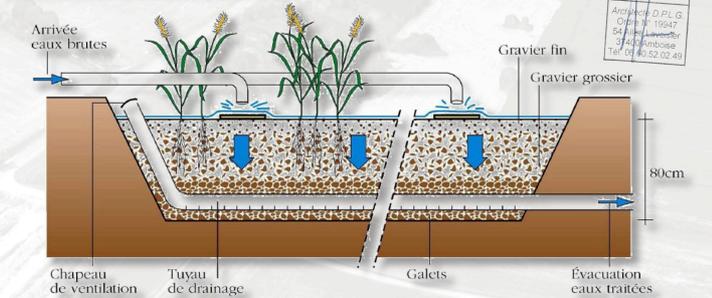
Votre projet d'inscription dans le cadre d'un arrêté public, nous vous rappelons l'obligation de poser une grille horizontale de maille 25x25 et d'une épaisseur de 0,80m de hauteur autour des filtres. De plus, nous vous remercions l'obligation d'installer 3 filtres de façon hebdomadaire, cette allergène pouvant être automatisée à l'aide d'une électro-vanne. Enfin, l'entretien du filtre végétal et l'équipement peut être réalisé via un contrat d'entretien avec la société de pose, nous vous conseillons cette solution. Toutefois, si vous souhaitez réaliser cet entretien vous-même, nous de bien vouloir remplir le carnet d'entretien fourni, celui-ci pourra vous être demandé pour vérification par nos services.

Ces travaux nécessitant un contrôle après réalisation, je vous serai reconnaissant de bien vouloir nous contacter une dizaine de jours avant le début des travaux afin de planifier ce contrôle.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Suzanne FOSSE
normandiecabourgpaysdauge.fr

Mme C. CANIVET-DUTOUR & M. J. BUTAYEY
Le « Bois Salé » – MERVILLE - FRANCEVILLE



Notice de Réalisation d'Assainissements Non Collectifs par Phytoépuration

Etudes de Sols & Définition

Janvier 2019 : Réalisation d'une Etude de Sols par la Société « Aqualogik » pour la définition & la réalisation d'un assainissement non collectif (Agréments Ministères de la Santé et de l'Environnement, décembre 2011 (agrément n°2011-022 mod01 et agrément n°2014-014).

Principe d'Assainissement par Phytoépuration

Assainissements par Phyto-Epuration : Après Etude de Sol, solution écologique pour assainissement individuel (pour chacun des 2 bâtiments). Epuration des eaux usées par capacités filtrantes du sol, filtres de roseaux & graviers pour fabrication de compost rendant à la terre une eau débarrassée de la majorité de sa charge organique et particulaire (résidus & effluves absorbés en totalité).

Descriptif Sommaire du Procédé

Assainissements par Phyto-Epuration : Après Etude de Sol, solution écologique pour assainissement individuel (pour chacun des bâtiments)

PC 11-3 – Attestation d'Assainissement Non Collectif



(...) « Le projet envisagé relève de l'Activité Agricole car il y aura production végétale (pépinières) et animale (atelier poules pondeuses), le tout en permaculture. Les autres activités envisagées (transformations, accueil du public, vente directe) s'inscrivent dans le prolongement de l'Activité Agricole projetée. » (...)

J.Y. Heurtin, Président, Août 2019



Mme C. CANIVET-DUTOIR & M. J. BUTAYEY
Le « Bois Salé » – MERVILLE - FRANCEVILLE

Le « Bois Salé », une micro-ferme permacole en forêt

La **Permaculture** est plus qu'une méthode de production agricole. Elle se présente comme une des options possibles de la transition écologique. La **Permaculture** est une boîte à outil pour créer un nouvel habitat humain productif, résilient, qui favorise la biodiversité.

Depuis deux ans, les pétitionnaires assurent des vacances sur une parcelle de 4 000 m², contiguë à celle du présent projet. Cette zone maraîchère de 4 000 m² est exploitée et destinée à la production et à la formation de la **Permaculture**. Sous l'appellation « **Potager de la Mer** », la Commune de Merville-Franceville-Plage, associée au Centre de vacances Bonséjour, entend fournir en légumes et fruits frais, en circuit court, le restaurant scolaire (160 demi-pensionnaires) et le restaurant du Centre de vacances (220 résidents).

Le « **Bois Salé** » est une micro-ferme, un lieu de multi-productions agricoles élaboré sur mesure par un porteur de projet, **Asymptote Permaculture**, Paysagiste & Designer (créateur de jardins & lieux de productions), mettant l'ensemble de ses compétences au service des possibilités de la parcelle & des besoins du territoire. En effet, en moins de deux ans, & grâce à ce partenariat public-privé, l'exploitation agricole le « **Potager de la Mer** », gérée par **Asymptote Permaculture**, propose une prestation d'encadrement global des productions, qui génère à ce jour l'alimentation en fruits & légumes pour environ 400 repas par jour ! (restaurants scolaires, hôtels, visiteurs...).

Ainsi, en lien direct, le projet du « **Bois Salé** » propose un éco-site entièrement dédié à la **Permaculture**, par la création d'une micro-ferme, composée notamment de pépinières produisant plantes aromatiques & essences du conservatoire sauvage du Pays d'Auge ; production destinée à la diffusion (par la revente aux visiteurs & producteurs locaux) de plants visant le redéveloppement des essences locales.

La micro-ferme présente également l'élevage productif de « petits animaux », participants à part entière à un éco-système productif ; 25 poules dites de « Crèvecoeur » (espèce menacée...), 20 cailles, 6 canards « coreurs indiens », 6 chèvres, 3 cochons, cheptel destiné à la production d'œufs, au déparage des potagers & à la production de matières fertilisantes. Auquel s'ajoute 5 ruches dédiées à la production de miel et à la pollinisation des fruitiers.

Le « **Bois Salé** » est une zone boisée aux nombreuses ressources exploitables (bouleaux, sureaux, noisetiers et autres fruitiers) qui seront stockées, transformées et commercialisées sur site. Le bois sera également aménagé et entretenu pour sensibiliser le public (notamment scolaire et pmr) par un parcours pédagogique adapté et informatif sur la **Permaculture** et l'écologie de la forêt.

Le **Local d'Exploitation** projeté aura vocation, certes de transformation, stockage & vente des productions, mais également lieu de rencontres & d'échanges, billetterie du parcours pédagogique, accueil des scolaires, des ateliers, des animations & des formations, en lien direct avec la micro-ferme & le bois.

Enfin, la **Maison d'Habitation** aura vocation d'accueillir le siège social d'**Asymptote Permaculture**, dédié, outre à la gestion & à la surveillance du site, à la mise en place des chantiers de constructions & de productions de la serre familiale, aux conseils au salarié du « **Potager de la Mer** » & à son remplacement en périodes de congés à l'accueil & à la gestion des animations des scolaires & visiteurs ; & bien entendu, à soigner, réserver & entretenir l'interactivité des animaux de la micro-ferme sur l'ensemble du site.

En tout état de cause, l'interaction du « **Potager de la Mer** » & du « **Bois Salé** » permet ainsi de créer un nouveau service d'intérêt général pour la Commune de Merville-Franceville & ses partenaires. Il s'agit d'une **Exploitation Agricole Productive & Pédagogique**, animée par un entrepreneuriat familial, et sécurisée par une **implication sans faille de la Collectivité Publique**.

PC 15 – Notice d'Activité Economique

Descriptif Sommaire du Système Constructif...

Le présent Descriptif concerne la construction de la **Maison d'Animations (plain-pied sans étage)**.

Réseaux & Assainissements

Réseaux (EDF-AEP-PTT) : Adductions des fluides à partir des coffres existants en limite de parcelle (entrée accueil). Alimentations de la Maison d'Accueil et de la Maison d'Habitation en tranchées le long des limites séparatives (ouest & sud) afin de préserver au maximum la végétation existante.

Assainissements par Phyto-Epuration : Après Etude de Sol, solution écologique pour assainissement individuel (pour chacun des 2 bâtiments). Epuration des eaux usées par capacités filtrantes du sol, filtres de roseaux & graviers pour fabrication de compost rendant à la terre une eau débarrassée de la majorité de sa charge organique et particulière (résidus & effluves absorbées en totalité). Agréments Ministères de la Santé et de l'Environnement, décembre 2011 (agrément n°2011-022 mod01 et agrément n°2014-014).

Terrassements & Fondations

Terrassements limités pour préservation de terrain : Constitution en fond de forme d'une dalle béton de chaux sur hérisson & géotextile en façon de radier (profondeur, environ 25 cm suivant étude). Maçonneries de fondations en assemblages pierres et terre, arasement et calage des élévations de maçonneries hors sol, constitution d'un dallage terre et chaux pour sol intérieur, sur hérisson et isolation sable & chaux, prête au revêtement de sol final.

Gros œuvres & Maçonneries

Mise en œuvre en constitution d'une ossature bois (essence locales résineuses), en structure « squelette » porteuse sur massif linéaire de fondations. Remplissage en botes de paille conditionnées & chaulées, compris gestion des ouvertures & baies, revêtement interne & externe d'un mélange type « bauge » sur toute surface (pour une épaisseur globale de 60 cm), mise en forme, lissage & apprêt en façon d'enduit de protection terre & chaux.



Illustrations non contractuelles



Charpentes & Couvertures

Maison d'Animations : Constitution d'une charpente traditionnelle en essences locales résineuses en appuis sur maçonneries, structure type Augeronne : sablières, fermes assemblées, pannes & chevrons ; compris auvents ouverts sur poteaux et poutres assemblées & posées sur des briques vieilles. Couverture traditionnelle en ardoises naturelles, faitages en terre cuite en façon de crêtes & embarrures ; gestion des eaux pluviales en zinc prépatiné. Maison d'Habitation : Constitution d'un charpente en toiture plate sur ossatures (gestion de pente, remplissage en botes de paille conditionnées & chaulées pour constitution de plafond terrasse (non accessible). Couverture en façon de terres & végétations existantes, recouvrement en faible épaisseur dans l'emprise des nivellements de terrain.

Menuiseries Extérieures

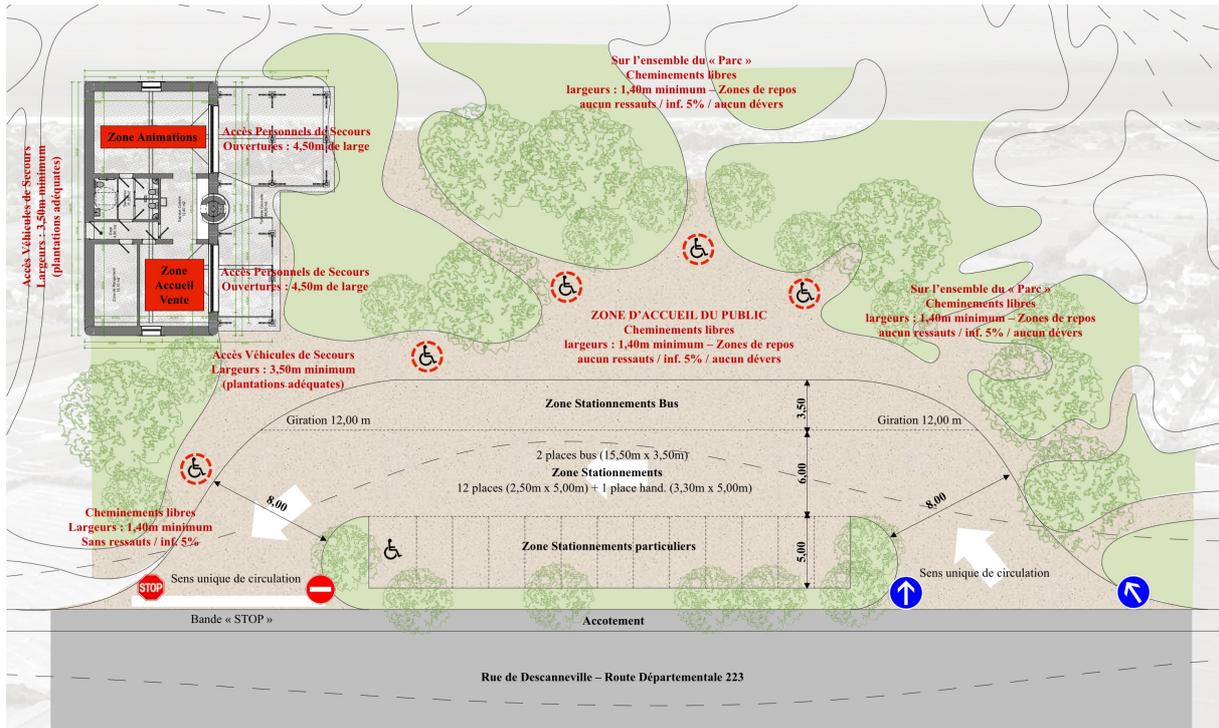
Mise en œuvre de baies & fenêtres pour l'ensemble : Menuiseries bois traité, teinte naturelle. Entourages pour constitution de jambages & linteaux en briques vieilles (Maison d'Animations)

Agencements Intérieurs

Pour l'ensemble, Maison d'Animations & Maison d'Habitation, constitution des distributions en cloisonnement structure bois & remplissage terre-Paille, revêtement double face d'un enduit de lissage & finitions chaux. Menuiseries intérieures bois traité, teinte naturelle. Equipements sanitaires & électriques en conformité, adductions & évacuations des fluides, appareillages normalisés.

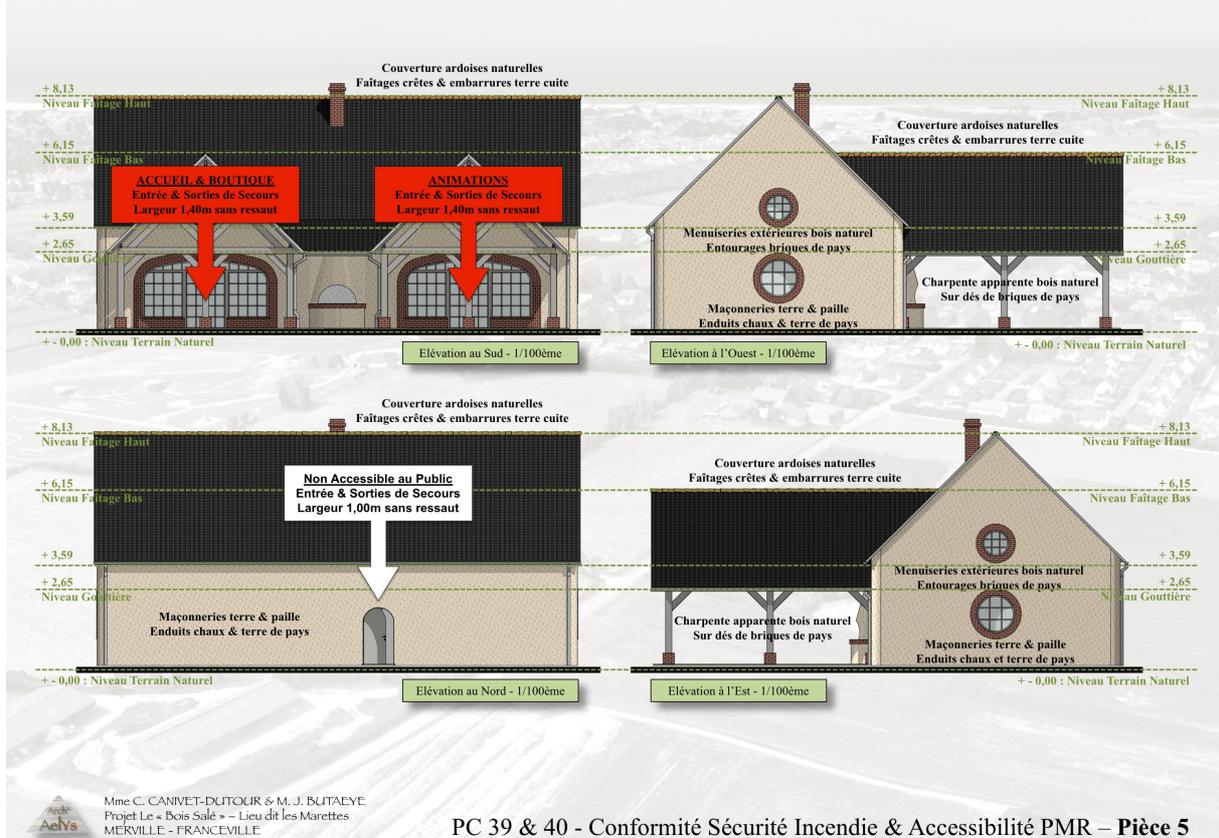
Mme C. CANIVET-DUTOIR & M. J. BUTAYEY
Projet Le « Bois Salé » – Lieu dit les Marettes
MERVILLE - FRANCEVILLE

PC 39 & 40 - Conformité Sécurité Incendie & Accessibilité PMR – Pièce 3



Mme C. CANIVET-DUTOIR & M. J. BULTAËYE
Projet Le « Bois Salé » – Lieu dit les Marettes
MÉRVILLE - FRANCEVILLE

PC 39 & 40 - Conformité Sécurité Incendie & Accessibilité PMR – Pièce 4, 7 & 10



Mme C. CANIVET-DUTOIR & M. J. BULTAËYE
Projet Le « Bois Salé » – Lieu dit les Marettes
MÉRVILLE - FRANCEVILLE

PC 39 & 40 - Conformité Sécurité Incendie & Accessibilité PMR – Pièce 5

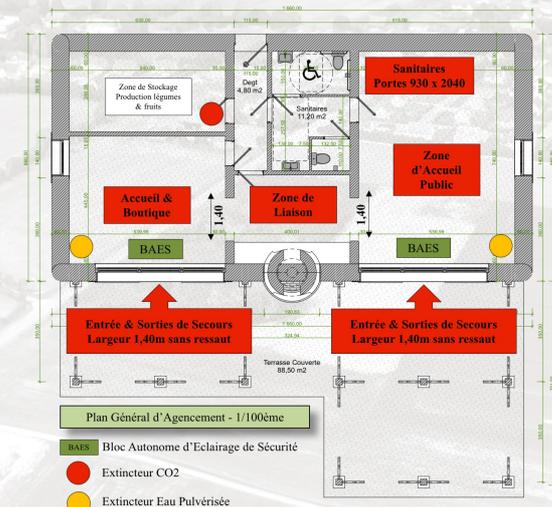
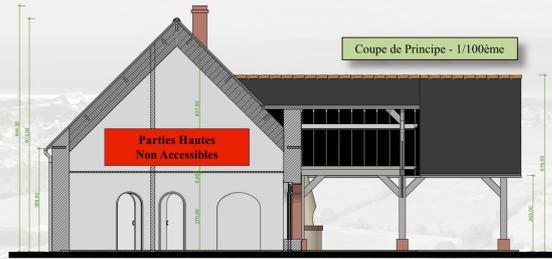
**Notice Descriptive (sommaire) de Conformité
Sécurité Incendie & Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite**
(Voir [notices additionnelles](#), élaborées en collaboration avec les services concernés)

Classement de l'Edifice
Edifice classé en Catégorie 5
Partie Accueil & Boutique : Type M (effectifs autorisés : 8 personnes pour 24,00 m²)
Partie Local d'Exploitation : Type Y (effectifs autorisés : 8 personnes pour 40,00 m²)

Descriptif des Activités ERP
Partie Accueil & Boutique : Accueil des visiteurs (par hygiaphone) & espace de vente de produits locaux.
Partie Local d'Exploitation : Informations sur les activités permacoles & présentation des activités du Parc.

Descriptif du Projet & des Travaux
Aménagement d'une aire d'accueil créée en lisière de site, sur la Départementale, afin d'accès des véhicules et bus ; ensemble ouvert sur un cheminement thématique de découverte des différents lieux du « Bois Salé ».
En lien, construction d'un **Local d'Exploitation** (Etablissement Recevant du Public sans accueil de nuit) destiné à promouvoir une vitrine de la Permaculture, localisé sur cette partie Nord-Ouest de la parcelle. Bâtiment de 145 m² à fin d'accueil des visiteurs, étape repos, boutique de productions locales, salle à disposition... Construction en matériaux naturels et locaux (terre, paille, bois...).

Descriptif de Conformité de la Construction (CO1 à CO60, PE5 à PE12)
Extérieurs : Véhicules de secours libres d'accès, façades du bâtiment ouvertes sur espaces libres de circulation, ensemble des plantations adéquates aux interventions de secours, accès & cheminement sans pente, sans ressaut, sans dévers.
Intérieurs : Bâtiment en rez-de-chaussée uniquement, entrées/sorties de secours accessibles en direct. Isolation aux tiers sans objets.
Résistance au feu des matériaux : Structures maçonnées de fondation terre & chaux (M0), structures d'élevation ossature bois non externe, maçonneries de terre & chaux en recouvrement (M0) épaisseur 60cm, charpente bois non visible, fermeture sous-face de couverture en maçonneries de terre & chaux (M0), couverture ardoise naturelle (M0), aménagement et cloisonnement intérieurs en maçonneries de terre & chaux (M0), menuiseries intérieures bois (portes & baies vitrées) en classement M2.
Local non accessible au public : Stockage & préparation, fruits & légumes de la ferme, tenue de la pièce au feu (parois M0 & porte coupe feu 30mn).
Moyens d'Evacuation & de Secours : Présence de BAES au-dessus de chaque sortie sur terrasse ouverte extérieurs, mise à disposition de deux extincteurs à eau pulvérisée (accueil + salle commune), et un extincteur CO2 dans la zone stockage (présence du coffret électrique en armoire fermée).



Mme C. CANIVET-DUTOIR & M. J. BOUTAÏEY
Projet Le « Bois Salé » - Lieu dit les Marettes
MERVILLE - FRANCEVILLE

PC 39 & 40 - Conformité Sécurité Incendie & Accessibilité PMR – Pièce 5 & 8